

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2019-068

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 avril 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
- présents : 25
- votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, et M. Edmond LAGORCE.

OBJET :

Budget Principal

Décision Modificative n°1

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID  
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Jean-Christophe MERILHOU  
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY  
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Edmond LAGORCE donne pouvoir à André DUBOIS

SECRETAIRE : Francis LATRONCHE

Rapporteur : P. DARY

Vu la délibération n°2019-027 du 12 février 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a voté le budget principal avec des bases servant pour le calcul du produit fiscal qui n'étaient pas encore notifiées, ainsi de même que le montant des allocations compensatrices ;

Considérant que ces montants ont été notifiés courant mars 2019 ;

Considérant qu'il convient de régulariser les données relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (délibérations n°2019-064 et n°2019-065) et l'annulation des titres émis à l'encontre de la Société Provence Limousin Abattoir (délibération n°2019-066) ;

Considérant également la régularisation de certaines opérations d'investissement, notamment sur l'opération Espace Bien-Etre, afin de prendre en compte les derniers montants transmis à la collectivité pour remédier au dysfonctionnement du Spa ;

Considérant également la prise en charge par la Communauté de Communes du diagnostic du système d'assainissement de la ville de Saint-Yrieix (délibération n°2019-057 du 11 avril 2019) ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- décide de prendre la décision modificative suivante :**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190411-DC201971133-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2019  
Date de réception préfecture : 15/04/2019

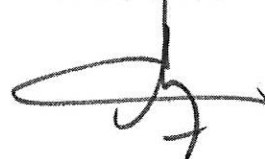
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Chapitre	N° Compte	Numéro Programme ou d'opération / Service/ Fonction	Libellés du compte	Dépenses	Recettes
73	73111	01-020	Impôts locaux – Taxes foncières et d'habitation		+ 65 996 €
73	73112	01-020	Impôts locaux – Cotisation sur la valeur ajoutée		+ 146 €
73	73113	01-020	Impôts locaux – Taxe sur les surfaces commerciales		+ 1 014 €
73	7331	01-020	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		+ 16 300 €
74	74833	01-020	Etat – Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)		+ 6 768 €
74	74834	01-020	Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		- 906 €
74	74835	01-020	Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		+ 11 235 €
65	6542	08-90	Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes	+ 25 200 €	
014	739118	01-020	Reversements et restitutions sur impôts locaux – autres reversement de fiscalité (TEOM)	+ 16 600 €	
022		01-020	Dépenses imprévues	+3 753€	
023		01-020	Virement à la section d'investissement	+ 55 000 €	
021		01-020	Virement de la section de fonctionnement		+ 55 000 €
23	2313	Opération 034-03-414	Construction en cours	+ 30 000 €	
23	2313	Programme 379 – Multisport - 411	Construction en cours	- 30 000 €	
23	2317	Programme 345 – 135-324	Constructions en cours	- 85 000 €	
20	2031	Programme 388 – Diag - 811	Etudes	+ 140 000 €	

- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190411-DC201971133-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2019  
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.